

# LE TEMPS

---

banques Jeudi 11 février 2010

## Secret bancaire: la victoire des trusts

Par François Pilet

**Deux nouveaux ouvrages analysent comment la place financière suisse a perdu la bataille de l'évasion fiscale. Le modèle des cabinets de conseil anglo-saxons sort gagnant. Il concurrence l'industrie helvétique de la gestion offshore**

Alors, fini les paradis fiscaux? Que restera-t-il de 2009 dans les livres d'histoire à ce chapitre? Et les banquiers suisses? Que raconteront-ils à leurs petits-enfants qui leur demanderont un jour ce qu'était le secret bancaire?

En attendant les historiens, ce sont deux livres de journalistes qui tentent de répondre à quelques-unes de ces questions. Myret Zaki<sup>1</sup>, ancienne journaliste du Temps aujourd'hui rédactrice en chef adjointe du magazine Bilan, et l'enquêteur au quotidien français La Tribune, Xavier Harel<sup>2</sup>, remettent en perspective la «guerre» contre l'évasion fiscale, ses zones sombres, ses non-dits et, peut-être, ses motifs inavoués.

Là où Xavier Harel brosse un portrait précis et accusateur des intermédiaires financiers gardiens de l'opacité fiscale, on pourrait imaginer que l'ouvrage de Myret Zaki mette un peu de baume au cœur des banquiers suisses. A lire son entrée en matière, on comprend à quel point l'argument moral invoqué par les gouvernements européens dans leurs assauts contre la Suisse est très, très mal passé. Fine connaisseuse de la place financière genevoise, Myret Zaki a eu l'occasion d'entendre ce refrain plus souvent qu'à son tour: hésitant entre l'indignation et l'apitoiement, les milieux bancaires dénoncent depuis des mois l'hypocrisie de l'OCDE et du G20, de leur croisade lancée sous un couvert de moralité contre le bouc émissaire suisse sans jamais remettre en question les procédés d'évasion fiscale à l'anglo-saxonne. Le magazine Bilan évoque ainsi la «sale guerre» menée contre la Suisse par ses «concurrents».

La thèse avancée par Myret Zaki ne se limite toutefois pas à un exercice d'autodéfense. En décrivant la fuite en avant d'une «ingénierie fiscale» toujours plus sophistiquée, l'ouvrage montre comment la place financière suisse a bel et bien perdu une guerre, commerciale plus que politique ou morale.

Or bien plus que la machination anglo-saxonne que la journaliste dénonce, il apparaît à la lecture des faits qu'elle expose que c'est l'incapacité de la place financière suisse à prévoir et à innover qui a conduit à sa défaite. Les banquiers suisses ont perdu une bataille concurrentielle, sur un marché presque comme un autre où le succès se mesure en parts de marché: 13700 milliards de dollars de fonds non déclarés à l'échelle de la planète, dont 2200 milliards pour la Suisse, selon les estimations. Comptent aussi l'habileté technique et marketing. «Sur le plan psychologique, écrit Myret Zaki, le «Swiss banking secrecy» [...] attire la suspicion. A l'inverse, le «trust» [...] suggère la légitimité.»

Le trust, cet outil chic et cher réservé à une élite – comptez 25000 dollars pour sa création – est la source de tous les fantasmes. Et vu de Suisse, de toutes les jalousies. A côté de cet objet high-tech, le bon vieux compte à numéro ou l'offshore panaméen dont les banques suisses ont tant usé ces dernières années passent désormais pour des guimbardes démodées. Conçus pour résister aux

ingérences grandissantes des gouvernements et de leurs fiscs, les trusts sont une des armes de choix des prestigieux cabinets de conseil juridique anglo-saxons, explique Myret Zaki. Leur «puissance est symbolisée par le célèbre roman de John Grisham, *The Firm*, et attire l'élite des facultés de droit. Le rôle de ces firmes est plus important que celui des banques privées, contrairement à la tradition européenne où ce sont les maisons de gestion de fortune qui ont assuré, jusqu'ici, les services patrimoniaux.»

Face à cette concurrence, les banques suisses ont donc commis l'erreur de rester trop longtemps dépendantes du marché des «petits millionnaires», selon la formule de la journaliste. Sous la menace des dénonciations et suivant la carotte des amnisties, c'est cette clientèle qui «sort aujourd'hui de l'évasion pour rentrer dans le rang». Myret Zaki l'admet: «C'est là que réside la cause fondamentale de la fin du secret bancaire. Il offrait de l'évasion fiscale trop bon marché dans un environnement de risque accru.»

Ce risque s'est concrétisé le 13 mars 2009 avec l'abandon par la Suisse de la distinction entre fraude et évasion fiscale pour les clients étrangers. Jusque-là, les banques suisses s'estimaient protégées par le régime de la «petite entraide», comme l'explique au Temps le fiscaliste Robert Danon, professeur à l'Université de Neuchâtel. Là où leurs concurrentes étaient contraintes de mettre en place des stratagèmes toujours plus coûteux et sophistiqués, abandonnant le menu fretin des fraudeurs et se rabattant vers une clientèle toujours plus fortunée, les établissements suisses continuaient de courtiser le dentiste allemand ou le notable de Neuilly, sans voir venir le danger. Du jour au lendemain, les banques se sont retrouvées avec des standards de planification obsolètes. Mais comme l'observe Robert Danon, «la Suisse ne se voit pas aujourd'hui imposer des conditions plus strictes que les autres, mais est justement contrainte d'appliquer des règles déjà en vigueur au sein de l'OCDE».

Ce constat est d'autant plus amer que la Suisse a mis en place une législation favorable à ces fameux trusts, parfois même plus souple que les droits américain ou britannique, comme le souligne Robert Danon. En outre, nombre d'universités ont récemment lancé des formations dans ce domaine. Robert Danon, à l'origine d'un master en droit fiscal international à l'Université de Neuchâtel, se réjouit de voir son cours faire salle comble. Ses étudiants, admet-il, «savent que l'industrie doit de se réinventer». Une trentaine de candidats suivent la formation organisée à Neuchâtel, à peine plus dans un master comparable qui s'ouvrira bientôt à Genève. Une poignée à l'échelle d'une industrie suisse de la gestion offshore dont la moitié, près de 1100 milliards de francs, serait non déclarée.

1. «Le secret bancaire est mort, vive l'évasion fiscale», Myret Zaki, Editions Favre.

2. «La grande évasion», Xavier Harel, Les liens qui libèrent.

**LE TEMPS** © 2009 Le Temps SA